SECTION de Loire-Atlantique

FOcus

Février 2018

1 / 2 0 1 8

e-mail : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

Communiqué de *FO* Fonctionnaires

FONCTION PUBLIQUE EN MARCHE… ARRIÈRE TOUTE !!!

Le jeudi 1er février 2018 le premier ministre, à l'occasion du premier comité interministériel de la transformation publique, a annoncé le lancement d'une grande concertation avec les agents publics pour rénover leur cadre statutaire. Cette démarche s'inscrit dans le programme de transformation **« Action Publique 2022»**.

Avant même de présenter aux organisations syndicales représentatives le bilan des réformes engagées dans la Fonction Publique, le premier ministre lance dans le cadre d'un **« nouveau contrat social avec les agents publics »** quatre chantiers qui seront ouverts à la discussion dans les prochaines semaines.

1- Le premier aurait pour objet l'amélioration du dialogue social dans le secteur public par sa simplification et sa déconcentration.
En fait, le gouvernement veut contourner les organisations syndicales siégeant dans les instances représentatives nationales afin de se donner plus de marge de manœuvre pour mettre en place ses réformes contre le statut.

2- Le deuxième portera sur individualisation des rémunérations.

Avec ce chantier le gouvernement MACRON/PHILIPPE affirme sa volonté de s'attaquer directement à la grille indiciaire et à la fonction publique de carrière au profit d'une vision libérale de la rémunération et des parcours professionnels.

Remettant ainsi en cause les principes fondateurs de la fonction publique.

3- L'élargissement du recours au contrat sera le troisième chantier.
Fini le recrutement de fonctionnaires sur des emplois permanents. Le duo MACRON/PHILIPPE, tous les deux hauts fonctionnaires, inventent le « **contrat statutaire** » nouvel oxymore[1] politique pour désigner les fonctionnaires recrutés sous contrat - une politique d'emploi public axée sur la précarisation des personnels.

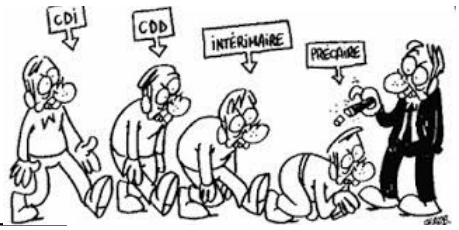

1 - Figure de style qui réunit deux mots en apparence contradictoires (Larousse)

Chrystelle TONNELIER (Secrétaire départementale) A-Laure QUERE & Christine FLOCH (secrétaires départementales adjointes)
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 51 12 87 07 (Cambronne) 02 40 20 76 56 (Versailles)

4- Le dernier prévoit un accompagnement renforcé pendant la carrière.
Au gré d'un *"véritable"* effort de formation des agents, le chef du gouvernement prépare l'accompagnement des restructurations et des suppressions d'emplois, notamment, par les reconversions sous forme de mobilité au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé.

Obsédés, comme leurs prédécesseurs par la maitrise du budget, la baisse de la dépense le Premier ministre et le Président de la République cherchent à instaurer une Fonction Publique à moindre coût. Ce serait le moyen pour un employeur public de se donner plus de souplesse dans les recrutements et à la gestion des effectifs.

Cerise sur le gâteau !

De son côté, le ministre de l'action et des comptes publics Gérald Darmanin, a annoncé qu'un plan de départs volontaires serait discuté avec les organisations syndicales.

Cette mesure n'est pas nouvelle. Déjà en 2008 le gouvernement de Sarkozy avait mis en place une indemnité de départ volontaire qui n'avait pas rencontré le succès attendu.

L'intention du gouvernement actuel est très claire : mettre en place un dispositif RH participant à la suppression de 120000 postes annoncée par le candidat MACRON, sur la durée du quinquennat.

Pour *FO*, après :

- **le report des mesures PPCR,**
- **le gel du point d'indice,**
- **l'augmentation de la CSG,**
- **la réduction des taux de promotions**
- **et la réinstauration du jour de carence,**

ces nouvelles annonces sont une attaque violente et inacceptable contre les fonctionnaires.

MACRON EN MARCHE POUR ATTAQUER LE STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES !

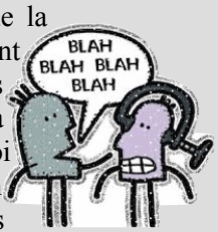

Depuis le 1er février, du Président de la République au 1er Ministre en passant par le Ministre de l'Action et des Comptes publics, chacun y va de sa petite phrase pour expliquer pourquoi il faut moderniser la Fonction publique au prétexte qu'elle n'est pas adaptée à son époque.
De désinformations en véritables mensonges, on annonce la création d'un plan de départ volontaire pour les agents qui refuseraient une mobilité forcée, la rémunération au mérite, le recours au contrat au détriment du statut et un dialogue social délocalisé.
Ajoutons à cela depuis l'arrivée de Gouvernement, le gel du point d'indice, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG non compensé dans le temps, etc.
Ainsi, ces hommes politiques qui dirigent le pays présentent le statut général des fonctionnaires, ses valeurs, les missions publiques comme un ensemble archaïque, sclérosé depuis des décennies.
Faut-il leur rappeler que le statut général des fonctionnaires du 13 juillet 1983 a depuis subi plus de 200 modifications législatives et réglementaires pour justement s'adapter en permanence aux nouveaux besoins de nos concitoyens et à évolution des missions ?
Faut-il leur rappeler que des dispositifs permettant des départs anticipés à la retraite ou des départs volontaires de la Fonction publique ont existé ou existent encore ?
Faut-il leur rappeler que sur 5,5 millions d'agents publics, les agents non titulaires (donc sous contrat) sont déjà 1 million ?
Faut-il leur rappeler qu'une partie de la rémunération (les primes) prend déjà en compte les qualités professionnelles des agents ?
Non, tout cela est inutile, ils le savent pertinemment… cela démontre que les arguments fallacieux avancés ne sont qu'un prétexte pour masquer l'essentiel.
La volonté réelle du Président de la République et du Gouvernement est la casse du statut général des fonctionnaires commun aux 3 versants de la Fonction publique (Etat, Territorial, hospitalier) dont la valeur uniforme du point d'indice, le principe de carrière, et la séparation du grade et de l'emploi sont la colonne vertébrale.
Dans ce contexte, en apprenant cela par voie de presse, et même si nous nous rendrons aux premières réunions dites de « concertation », personne ne doit se faire d'illusions.
Le seul moyen de les faire reculer sera notre capacité à établir le rapport de force dans l'unité syndicale la plus large possible. Tout le reste n'est que littérature… !

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)